

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 04 MARS 2025

CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 22/02/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes TRIoux Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'obligation pour le Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par lui en vertu de la délégation ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

- Le 13/12/2024 : contrat de maintenance de la vidéosurveillance et des alarmes intrusion et contrôle d'accès des bâtiments communaux passé avec la société SOFRATEL à Bouchain pour un an pour un montant de 5 942 € HT.

- Le 17/12/2024 : Convention de partenariat pour l'enseignement de l'EPS (cours de natation en piscine d'Escaudain) à l'école primaire signée avec l'Inspecteur d'Académie, la Directrice de l'école de Roeulx et l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Valenciennes-Denain pour l'année scolaire 2024/2025.

- Le 19/12/2024 : : marché de prestations intellectuelles : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école maternelle et sa voie de desserte sur le site dit Ferme Cauliez, passé avec le bureau d'études SAS VERDI Conseil Nord de France à Wasquehal pour un montant de 35.355,00 € HT.

- Le 19/12/2024 : marché de fournitures de légumes frais et fraises BIO passé avec AGEVAL La Ferme du Major à Valenciennes pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 renouvelable trois fois, pour un montant annuel minimum de 2 000 € HT et un montant maximum annuel de 9 000 € HT (lot 16 du marché de denrées alimentaires).

- Le 20/12/2024 : marché de fournitures de produits fermiers et BIO passé avec le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) du Piopot à Féron pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 renouvelable trois fois, pour un montant annuel minimum de 2 000 € HT et un montant maximum annuel de 4 000 € HT.

- Le 31/12/2024 : Convention d'accueil à titre gratuit signée avec la CAPH dans le cadre de la programmation d'ateliers numériques itinérants programmés de Février à Juin 2025. Prise en charge d'un intervenant par la CAPH pour les animations et mise à disposition par la ville de locaux pour l'accueil des participants : Vendredis 31/01/2025, 07/03/2025 et 13/06/2025 (au Foyer Jacques Brel).

- Le 09/01/2025 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Jeunesse et du 3<sup>ème</sup> Age signée au profit de l'E.F.S. Hauts-de-France pour les collectes de sang de l'année 2025 (20/02-17/04-26/06-21/08-16/10-11/12).

- Le 21/01/2025 : contrat de dématérialisation des marchés publics passé avec la société Achatpublic pour l'utilisation du profil acheteur pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour un montant annuel de 1534,70 € HT.

- Le 21/01/2025 : contrat de dématérialisation des marchés publics passé avec la société Achatpublic pour l'utilisation du module « Correspondance » pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour un montant annuel de 401,70 € HT.

- Le 06/02/2025 : Décision portant approbation de l'indemnité de sinistre proposée par la GROUPAMA NORD EST suite aux dommages causés sur une fenêtre de l'école René Simon le 06 Octobre 2024: montant de l'indemnisation 412,87 € correspondant au montant du sinistre

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Bruno SALIGOT

La Secrétaire de séance,

*Stievenard*

STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20250304-22\_02\_2025-DE

Date d'affichage : 10/03/2024

Le Maire,



Bruno SALIGOT